

COMPTE RENDU

REUNION DU BUREAU DE COMMUNAUTE

DU 29 NOVEMBRE 2022

Siège de la communauté à Fleurance

L'an deux mille vingt-deux et le mardi vingt-neuf novembre à dix-huit heures trente, le Bureau de la communauté de communes de la Lomagne Gersoise, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit au siège de la communauté, sous la présidence de M. Xavier BALLENGHIEN, président de la communauté de communes.

PRESENTS : 8 Mesdames et Messieurs BALLENGHIEN Xavier – CAMBOURNAC Thierry – CASTELL Jean-Louis – GONELLA Dominique – GUARDIA-MAZZOLENI Ronny – MANISSOL Valérie – TARBOURIECH Olivier - CASTELL Jean-Louis - PARAROLS Aimée

EXCUSES: 4 BLANCQUART Philippe (procuration à CASTELL Jean-Louis) - SANCHEZ Bernard (procuration à MANISSOL Valérie) - SCUDELLARO Alain (procuration à GONELLA Dominique) — SUAREZ Patrice (procuration à GUARDIA-MAZZOLENI Ronny)

LISTE DES QUESTIONS SOUMISES

I – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

II - QUESTIONS

> JURIDIQUE - FINANCES - COMMUNICATION

Q1 – Finances - DETR 2023 et F2D - Priorisation et plan de financement

➤ ENVIRONNEMENT

Q2 - Mobilité douce, Berges du Gers – Avenant au marché de prestation d'étude pour la création d'une liaison douce structurante par l'aménagement des berges du Gers et la mise en valeur de la rivière ;

> BATIMENTS SCOLAIRES

- Q3 Rénovation énergétique de l'école de Saint-Mézard Avenants aux marchés de travaux ;
- Q4 Location bâtiment modulaire école La Croutz Fleurance;
- Q5 Rénovation énergétique de l'Ecole Victor Hugo Fleurance Avenants aux marchés de travaux ;

QUESTIONS DIVERSES

III - PRESENTATION

- P1 Point d'avancement des démarches et projets communautaires ;
- P2- Préparation de l'ordre du jour du conseil communautaire du 07 décembre 2022;

Monsieur le Président remercie les membres du Bureau communautaire pour leur présence et procède ensuite à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

I – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Thierry CAMBOURNAC a été nommé secrétaire de séance.

II – QUESTIONS

II – QUESTIONS

> JURIDIQUE - FINANCES - COMMUNICATION

Q1 - Finances - DETR 2023 et F2D - Priorisation et plan de financement

Le président rappelle que dans le cadre du Plan Prévisionnel d'Investissement de la Lomagne Gersoise, les demandes de subvention DETR et au Fonds Départemental de Développement pour 2023 doivent être priorisés et déposés avant le 31 décembre. Il présente les plans de financement ci-annexés.

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide:

- **De se prononcer favorablement** sur les plans de financement prévisionnels des projets communautaires tels que présentés,
- De confier le cas échéant le soin au Président d'accomplir toute démarche nécessaire et utile.

ENVIRONNEMENT

Q2 - Mobilité douce, Berges du Gers – Avenant au marché de prestation d'étude pour la création d'une liaison douce structurante par l'aménagement des berges du Gers et la mise en valeur de la rivière ;

Le président rappelle que, par délibération du 25 mars 2019, le bureau a attribué le marché de prestation d'étude pour la création d'une liaison douce structurante par l'aménagement des berges du Gers et la mise en valeur de la rivière au cabinet mandataire TORRES pour un montant prévisionnel de 55.100 € HT pour la tranche ferme et 15.775,00 € HT pour la tranche conditionnelle.

Suite à l'interruption de cette étude liée au COVID et à la volonté de recentrer, dans un premier temps, la phase opérationnelle sur la portion Fleurance/Lectoure, il propose de redéfinir la répartition des missions entre les différents bureaux d'études en charge de cette prestation et d'acter une moins-value de 50€ HT.

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide:

- **De se prononcer favorablement** sur la signature d'un avenant aux marchés de prestation d'étude pour la création d'une liaison douce structurante par l'aménagement des berges du Gers et la mise en valeur de la rivière dans les conditions définies ci-dessus,
- De confier le cas échéant le soin au Président d'accomplir toute démarche nécessaire et utile.

BÂTIMENTS SCOLAIRES

Q3 - Rénovation énergétique de l'école de Saint-Mézard - Avenant aux marchés de travaux ;

Le président rappelle que, par délibération du 06 juillet dernier, le Conseil a approuvé le transfert de la maitrise d'ouvrage du projet de rénovation énergétique de l'école de Saint-Mézard, au titre de l'extension de la compétence bâtiments scolaires opérée à compter du 18 juillet dernier.

Le président rappelle également que, par délibération du 11 octobre dernier, le bureau s'est prononcé favorablement sur un avenant au marché du lot n°4 « Couverture Tuiles » de l'entreprise MANOER d'un montant de 1.813,25 € (soit 5 %) du marché initial de 33 901.43 € HT, qui se porte ainsi à 35.714.68 € HT

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme, il précise qu'il convient de prévoir également la passation d'un avenant au marché du lot n°4 « Couverture Tuiles » de l'entreprise MANOER d'un montant de 5 390 € HT du marché initial de 33 901.43 € HT, qui se porte ainsi à 41 104.68 € HT (traitement curatif de la charpente)

Le président informe le bureau que le montant global de l'opération (hors Moe) serait donc porté à 161 203.25 € HT.

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide:

- De se prononcer favorablement sur la signature d'un avenant aux marchés de travaux de l'opération de rénovation énergétique de l'école de Saint-Mézard dans les conditions définies cidessus,
- De confier le cas échéant le soin au Président d'accomplir toute démarche nécessaire et utile.

Q4 – Location bâtiment modulaire – école La Croutz – Fleurance ;

Dans le cadre du réaménagement et de l'extension du dortoir dans la bibliothèque existante, il parait nécessaire de prévoir un espace supplémentaire afin de recevoir la bibliothèque. Il est donc envisagé l'installation temporaire d'un bâtiment modulaire dans la cour de l'école.

Le président présente les propositions de :

- L'entreprise ALGECO propose donc la pose et la location, pour une durée de 24 mois, d'un bâtiment modulaire de 50 m² pour un montant de 30 001.77 € HT.
- L'entreprise FAUCHE propose le raccordement électrique de ce bâtiment modulaire pour un montant de 1 325 € HT.

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide:

- **De se prononcer favorablement** la pose et la location d'un bâtiment modulaire et de son raccordement électrique dans les conditions définies ci-dessus,
- De confier le cas échéant le soin au Président d'accomplir toute démarche nécessaire et utile.

Q5 – Rénovation énergétique de l'Ecole Victor Hugo - Fleurance – Avenants aux marchés de travaux ;

Le président rappelle que, par délibération du 12 juillet dernier, le bureau a décidé d'attribuer le lot 1 « isolation des faux plafonds » à l'entreprise BATI C Gers pour un montant de 50.263,61 € HT et le lot 2 « Electricité – ventilation » à l'entreprise LIGARDES pour un montant de 23.766,82 € HT pour une première phase de travaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme, il précise qu'il convient de prévoir la passation d'un avenant au marché du lot 2 « Electricité – ventilation » à l'entreprise LIGARDES d'un montant de 1 998.98

€ HT du marché initial de 23 766.82 € HT, qui se porte ainsi à 25 765.80 € HT (travaux électriques de sécurité, remplacement ballon ECS, variateur VMC)

Le président informe le bureau que le montant global de l'opération (hors Moe) serait doncporté à 76 029.41 € HT.

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide:

:

- De se prononcer favorablement sur la signature d'un avenant aux marchés de travaux de l'opération de rénovation énergétique de l'école de Victor Hugo à Fleurance dans les conditions définies ci-dessus,
- de confier le cas échéant le soin au Président d'accomplir toute démarche nécessaire et utile.

III - PRESENTATION

P1 – Point d'avancement des démarches et projets en cours ;

- Aire d'accueil des gens du voyage : une réunion particulière (bureau et élus de Fleurance) sur cette thématique est prévue début décembre
- AAP Petite hydraulique : communication / animation à engager (en lien avec le cluster Eau et Climat Agen)
- Accord pour adhésion Cluster Eau et Climat Agen
- Accord pour adhésion CEREMA
- En commun : validation de principe de la maquette (zoom sur saint jacques à prévoir sur le volet tourisme)
- Taxe d'Aménagement : au vu des évolutions règlementaires, suspension de la démarche en cours. Communication lors du prochain conseil sur le maintien du dispositif précédent sur Fleurance, Lectoure, Miradoux.

P2 – Préparation de l'ordre du jour du conseil communautaire du 07 décembre 2022.

 Volonté du président de l'EPIC de réfléchir à une simplification des obligations règlementaires administratives.